



Un cadastre vétérinaire au service des praticiens !

Cher Docteur,

Comme souhaité par la Profession, la Ministre Laruelle a initié la création d'un « Cadastre des vétérinaires ».

L' objectif de ce cadastre, outre les services qu'il procurera aux praticiens, est **l'amélioration du réseau sanitaire** par une meilleure identification des activités des vétérinaires par espèce et par région en permettant :

- une amélioration de la communication d'informations sanitaires via des informations ciblées (espèces + régions) ;
- une évaluation de la couverture du réseau d'épidémiologie vétérinaire belge actuel et futur pour les différentes espèces animales ;
- aux Facultés vétérinaires, Ordres, organisations professionnelles, ... de connaître l'offre vétérinaire en Belgique et de pouvoir adapter ou mettre en œuvre des politiques adéquates en la matière.

Ce cadastre se veut donc être un « outil multifonction » au service de la profession vétérinaire et du réseau sanitaire belge.

Pour y parvenir, nous souhaitons votre collaboration !

Ce cadastre sera établi sur base des données disponibles dans Sanitel qui vient d'être adapté à cet effet.

Pour pouvoir tirer profit de ces données et élaborer un cadastre complet, il est nécessaire que vous y mettiez à jour vos données.

Les données de Sanitel ne sont pas publiques et toute analyse dans le cadre du cadastre restera anonyme.

Concrètement :

Pour disposer de ces informations de manière correcte, nous vous demandons de bien vouloir les tenir à jour de la manière suivante :

1. Vous disposez déjà d'un accès au **Portail Cerise de l'ARSIA**.
Vous pouvez dès maintenant accéder aux informations vous concernant en cliquant sur le nouveau module "**Coordonnées vétérinaires**" et modifier ou compléter celles-ci.
2. Vous ne disposez pas encore de cet accès : vous pouvez l'obtenir gratuitement en téléchargeant le document de demande de connexion sur le site web de l'ARSIA via le lien suivant: http://www.arsia.be/?page_id=612

Une fois connecté, vous pourrez mettre à jour en une fois toutes vos données, notamment :

- votre lieu de pratique professionnelle (= cabinet). Il ne s'agit pas des coordonnées du domicile légal mais il est possible que ce soit les mêmes ;
- la ou les espèces animales pour lesquelles vous êtes actif ;
- le type d'activités que vous exercez. Par exemple : indépendant, chargé de mission auprès de l'AFSCA (=CDM), ... Ici il est possible de cumuler les possibilités sans limite.
- vos adresses e-mail (officielles et de travail si elles sont différentes) et vos numéros de téléphone.

Il ne s'agit pas d'une opération ponctuelle mais bien d'une possibilité permanente accessible lorsque vous le souhaitez.

En cas de questions ou difficultés relatives à l'encodage lui-même, le service Helpdesk de l'ARSIA se tient à votre disposition : Tel: 078/77.00.15 (tarif régional) Fax : 083/23.17.71
E Mail : helpdesk@arsia.be

Tout renseignement au sujet du cadastre ou des données qu'il vous est demandé de mettre à jour peut être obtenu par mail à l'adresse suivante : apf.vetserv@sante.belgique.be

Dr Marcel Renard
Président UPV

Dr Patrick Desmedt
Président IVDB

Dr Jan Deleu
Président VDV

Prof. Dr. Sarne De Vliegher
Président NGROD

Dr Thierry Tramasure
Président CRFOMV

Dr Marc Lomba
Directeur de l'ARSIA

Dr Koen De Bleecker
DGZ

Prof. Dr. Pascal Leroy
Doyen, Faculté de Médecine Vétérinaire, ULg

Prof. Dr. Frank Gasthuys
Doyen, Faculté de Médecine Vétérinaire, U Gent

Dr Pierre Naassens
Chief Veterinary Officer, AFSCA

Dr Gérard Lamsens
Conseiller général, SPF Santé publique - DG4